

# Bibliothèque du Musée pédagogique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **56 (1927)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

celle de Saint-Urbain, au clocher vide depuis 1848, a reçu le 8 novembre un carillon de six cloches. On va fonder à Aarau une paroisse avec les catholiques romains du district et ceux de neuf communes voisines.

— Le 4 février, la Congrégation des rites procéda à l'examen des deux miracles requis pour la canonisation du bienheureux P. Canisius. La cérémonie solennelle eut lieu à Saint-Pierre du Vatican le 21 mai, jour de l'Ascension, en présence d'une imposante délégation fribourgeoise. Les fidèles du canton avaient contribué par une quête aux frais inévitables et assez élevés de la canonisation. Une fête fut organisée à leur intention le 10 septembre, à Fribourg.

— L'abbé de Disentis ayant résilié ses fonctions pour cause de maladie, un successeur lui a été désigné en la personne du P. Béda Hophan. C'est le quatre-vingt-cinquième abbé depuis saint Sigisbert.

— Mgr Jacques Stammler, évêque de Bâle et Lugano et doyen du corps épiscopal suisse, est décédé le 13 avril. Le 2 juin, le Chapitre cathédral de Soleure le remplaçait par le doyen de Lucerne, M. Joseph Ambühl, qui fut consacré le 27 septembre.

(A suivre.)



L. DEMIERRE.

## Bibliothèque du Musée pédagogique

Le bibliothécaire se voit dans l'obligation de rappeler aux clients du Musée pédagogique que la durée du prêt des livres ne peut, — sauf prolongation demandée et obtenue, — dépasser un mois. (Trois semaines pour les collections du Musée.)

Le bibliothécaire s'efforce d'être utile à tous ceux qui veulent bien se souvenir qu'il existe au M. P. une bibliothèque relativement bien fournie et tenue à jour d'après les possibilités trop restreintes du budget. L'insouciance, parfois stupéfiante, de certains lecteurs et particulièrement de certaines lectrices qui devraient donner l'exemple de la ponctualité, le prive du plaisir d'être agréable à chacun : il voudrait répondre à toutes les demandes qui lui parviennent, mais trop souvent il lui est impossible de donner satisfaction aux désirs de ses clients, les livres demandés sont en circulation, ou dorment quelque part sous la poussière de l'oubli, des lecteurs négligents et égoïstes les immobilisent depuis des semaines, voire des mois, et peut-être sans les ouvrir ou les feuilleter ; bien plus, ils ne daignent même point se soucier des cartes-rappel que le bibliothécaire a l'ennui de devoir leur adresser.

Que ces retardataires impénitents — fléaux des bibliothèques à l'égal des rongeurs et des insectes bibliophages, — ne s'en prennent qu'à leur négligence si à l'avenir leur est appliqué sans merci l'art. 10 du Règlement. (Amende de dix centimes par ouvrage et par jour de retard.)

A. C.

## SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

**Réunions mensuelles.** — A *Bulle* : Jeudi 3 mars, à 2 h.  $\frac{1}{2}$ , à l'Ecole ménagère.

A *Fribourg* : Jeudi 10 mars, à 2 h.  $\frac{1}{4}$ , à la Villa Miséricorde.

A *Romont* : Jeudi 24 mars, à 2 h.  $\frac{1}{2}$ , à l'Ecole ménagère.